

REGLEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES

Préambule

Les cours d'aquagym et d'aquabike sont dispensés par des moniteurs brevetés.

Ils ont pour but de vous muscler (travailler son cardio), de vous étirer, de travailler vos articulations en douceur, de manière fluide et positive pour le corps.

Période et durée des cours

Les cours ont lieu du lundi au vendredi selon le planning communiqué sur notre site internet. L'ASPIC se réserve le droit d'ajouter, supprimer ou modifier des cours selon la demande et la disponibilité.

Les horaires et tarifs sont consultables sur notre site internet : <https://aspicoss.ch/aquagym>

Chaque cours a une durée de 45min. Les participants doivent être prêts, en tenue au bord du bassin au minimum 5 minutes avant le début du cours.

Les cours se déroulent toute l'année à l'exception des jours fériés et des fermetures de la piscine pour des événements, manifestations, problèmes techniques ou pour l'entretien bisannuel.

Inscriptions

Les inscriptions aux cours d'aquagym et d'aquabike, sont obligatoires.

Elles doivent se faire sur l'application RESASPORTS, téléchargeable sur votre smartphone ou en ligne sur le site <https://social.resasports.com/fr/>.

Pour se faire, les participants devront créer un compte personnel avec identifiant et mot de passe.

Pour toute question relative à l'inscription ou au mode de fonctionnement de la plateforme en ligne vous pouvez contacter notre secrétariat, selon les horaires d'ouverture indiqués sur notre site <https://aspicoss.ch/contact#coordonnees-et-horaire-du-bureau>.

Le calendrier de réservation est disponible 15 jours avant la date du cours au maximum.

L'effectif des cours est limité à 18 personnes pour le confort des usagers. Au-delà, une liste d'attente sera générée par le système. Dès lors qu'une place se libère, les personnes en attente recevront une notification automatique par mail. L'inscription sera effective seulement après confirmation sur la plateforme

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs aux différents cours sont listés ci-dessous. Les forfaits comprennent l'entrée à la piscine, mais pas le prix de la carte à puce réinscriptible facturée CHF 5.- en sus. Si vous possédez déjà une carte utilisée et vide de tout forfait, vous pouvez la recharger lors de l'achat en ligne ou la présenter lors de l'achat à notre secrétariat.

TARIFS DES COURS			
Cours à l'unité		jour et horaire au choix	Aquagym CHF 25- Aquabike CHF 25-
Abonnement 11 entrées		heure et jour fixe	Aquagym CHF 250- Aquabike CHF 250-
Abonnement Aqua 6 mois (*)		aquabike et aquagym	CHF 490.-
Abonnement Aqua 12 mois (*)		aquabike et aquagym	CHF 850.-
Abonnement GOLD	Entrée piscine et tous les cours		CHF 1'080.-

(*) abonnement 6 mois = 182 jours / abonnements 12 mois = 365 jours

Nos prix s'entendent TVA incluses. Pour tous les abonnements CHF 5.- en sus pour la carte à puce réinscriptible

En cas de perte de la carte initiale, la nouvelle carte sera facturée CHF 5.-.

Les cours sont payables d'avance en ticket unitaire, forfait 11 entrées ou par le biais d'un abonnement semestriel ou annuel.

Les entrées individuelles sont disponibles sur l'automate de caisse, à la cafétéria et à notre secrétariat. Attention : conservez le ticket après votre passage en borne d'accès il pourrait vous être demandé de le présenter pour un contrôle.

Nous acceptons les paiements en espèces (sauf sur l'automate), par carte et par Twint. Il n'est pas possible de payer sur facture.

Annulation des cours

En cas d'annulation des cours inhérente à un problème technique en lien avec l'exploitation de la piscine et indépendant de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de désistement, les participants devront impérativement se désinscrire sur la plateforme Resasports ou prévenir le secrétariat de leur absence, peu importe le motif et cela 24 heures à l'avance.

Des pénalités seront appliquées en cas d'absence répétée non signalée. En effet, en cas de non-respect de cette consigne, l'ASPIC se réserve le droit de décompter le cours (cartes 11 entrées) ou de suspendre la réservation suivante (abonnements).

REGLEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES

Matériel et effets personnels

La piscine des Chavannes met à disposition le matériel nécessaire aux cours à l'exception des effets personnels de la participante/du participant, à savoir le maillot de bain, les lunettes et les linges.

Les participants sont tenus de prendre soin du matériel. En cas de dommage causé à ce dernier en raison d'une utilisation inappropriée ou du non-respect des consignes du moniteur, la Piscine des Chavannes se réserve le droit de demander une compensation financière.

Règles d'hygiène

Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et aux abords de la piscine. Les claquettes à l'usage exclusif de la piscine sont autorisées. Les chaussures spécifiques pour l'aquagym et l'aquabike sont quant à elles tolérées.

La douche est obligatoire avant d'accéder aux bassins.

La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée et conseillée.

Le port du bonnet n'est pas obligatoire mais conseillé. Les cheveux longs doivent être attachés.

Règles de comportement

Les participants aux cours s'engagent à respecter l'intégrité du moniteur et des autres participants. Ils se présenteront à l'heure, en tenue et suivront les consignes du moniteur.

La Direction de la piscine des Chavannes se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement et/ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès en raison des faits précités, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Disposition finale

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive. Dans tous les cas, les participants prennent l'entière responsabilité de pratiquer une activité sportive et déchargent la piscine des Chavannes de tout incident qui pourrait se produire durant le cours en lien avec une problématique médicale.

L'inscription à un cours vaut comme acceptation du présent règlement.

La Direction